

Le 14 mars 2017

[Traduction]

### Impôt foncier

**M. Higgs** : Il s'est passé beaucoup de choses depuis l'ajournement de la Chambre. Je veux commencer en félicitant, de la part de l'opposition, le premier ministre et sa fiancée et en leur souhaitant beaucoup de bonheur.

Passons maintenant aux évaluations foncières qui ont été envoyées dernièrement, et nous sommes tous au courant de la controverse autour des augmentations injustifiables. Nous avons demandé une prolongation du délai d'appel, et j'ai été content d'apprendre tout récemment que le Cabinet du premier ministre et le gouvernement l'ont accordée. Je pense que c'est la bonne chose à faire et je les en remercie.

Cependant, beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick ne savent peut-être pas encore qu'un problème se pose. Le premier ministre convient-il qu'il faudrait aussi mener une campagne d'information pour s'assurer que tous les gens du Nouveau-Brunswick sont au courant et sont avisés d'examiner l'évaluation qu'ils ont reçue au cours des deux ou trois dernières semaines? Merci.

**L'hon. M. Rousselle** : D'abord, j'aimerais dire que 95 % des évaluations foncières à l'échelle de la province ont été réduites, sont demeurées inchangées ou ont été augmentées de moins de 10 %. Il est vrai que se concentrer...

[Original]

Il ne faut pas seulement se concentrer sur les erreurs. Il est important de le savoir si des erreurs sont commises, mais, quand le travail est bien fait, il faut quand même le reconnaître. J'aimerais signaler que le chef de l'opposition semble oublier que, lorsqu'il était au pouvoir, les données étaient drôlement plus terribles qu'elles ne le sont présentement. Par exemple, savez-vous quel a été le nombre d'erreurs en 2014? Ce n'était pas 2 400 erreurs, mais bien 8 941 erreurs. Je le répète : 8 941 erreurs.

[Traduction]

Pourquoi le chef de l'opposition n'a-t-il pas envisagé d'accorder un délai supplémentaire dans une telle situation?

**M. Higgs** : La question que j'ai posée au ministre des Gouvernements locaux était la suivante : Le gouvernement ferait-il savoir aux évaluateurs de biens... Il nous semble que 2 400 erreurs ont été commises. Voici la question : Une campagne de communication sera-t-elle lancée afin



que les personnes en question soient bel et bien mises au courant de la situation, de la prolongation du délai et de ce qu'elles doivent faire pour être traitées équitablement?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Oui, il va sans dire que Services Nouveau-Brunswick va faire son travail et aviser la population. Comme vous le savez, les 2 400 personnes touchées vont avoir, comme il a été dit, un délai supplémentaire pour demander une révision. Toutefois, j'aimerais dire à quel point la situation s'est améliorée au cours de la dernière année, et nous allons continuer à l'améliorer.

J'aimerais partager les données concernant les erreurs qui ont été commises. Il y en a eu 8 801 en 2011, 9 472 en 2012, 7 791 en 2013, et 8 941 en 2014. Je serais intéressé à savoir où était le ministre des Finances de l'époque. Aujourd'hui, il semble très troublé par le fait qu'il existe des erreurs, mais, lorsque plus de 35 000 erreurs ont été commises durant son mandat, où était-il?

[Traduction]

## Enfants à risque

**M. Higgs** : S'occuper du présent semble être une préoccupation constante du gouvernement actuel. CBC présente actuellement une série très dérangeante sur les décès d'enfants à risque au Nouveau-Brunswick au cours des 20 dernières années. L'opposition officielle suit de près ces informations très bouleversantes et présentera des recommandations.

Le vice-premier ministre aurait dit : Pour être honnête avec vous, je ne suis pas certain si le grand public est au courant des informations ou s'il veut les connaître. Le premier ministre est-il d'accord ou non avec son vice-premier ministre pour dire que les gens du Nouveau-Brunswick ne veulent pas savoir que 53 enfants à risque sont morts de causes non naturelles au cours des 20 dernières années et que les raisons demeurent cachées au public?

**L'hon. M. Horsman** : Lorsque j'ai parlé aux médias à ce moment-là, nous avons parlé pendant 5 ou 10 minutes récemment, et ils ont retenu la partie négative de la conversation. C'est malheureux que les médias n'aient pas dit que les familles et les enfants étaient notre priorité absolue. Les incidents tragiques sont survenus il y a plus de 13 ou 20 ans, et nous en avons parlé. Les gens à Développement social ont travaillé très, très fort et ont donné suite à 100 % des recommandations du Comité d'examen des décès d'enfants ou du défenseur des enfants et de la jeunesse ainsi que du Bureau du coroner. C'est là où j'essayais d'en venir.

Encore une fois, le travail se fait. Nous continuerons de le faire. Je suis content que l'opposition soulève la question, car nous devons nous rappeler que nous pouvons toujours faire mieux, et nous continuerons de faire mieux.



## Barrages

**M. Higgs :** À l'heure actuelle, Woodland Pulp, au Maine, veut obtenir l'approbation pour enlever deux vannes du barrage Forrest City sur le lac East Grand. Au cours de l'étude des prévisions budgétaires, le ministre des Ressources naturelles a dit au comité que, autant qu'il sache, personne n'avait communiqué avec le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral à propos de la demande. Le premier ministre dirait-il à la Chambre aujourd'hui s'il s'agit toujours de la situation à sa connaissance?

**L'hon. M. Doucet :** Je remercie beaucoup le député d'en face, le chef de l'opposition, de soulever la question. Des discussions ont eu lieu. Notre personnel et notre ministère tiennent des discussions sur ce qui se passe à l'installation en question. Nous avons tous des préoccupations, quand même. Nous tiendrons compte de la question. J'essaierai de nouer le dialogue avec des parties prenantes afin de tenir des discussions sur la façon dont nous pouvons faire avancer le dossier et formuler des recommandations fermes à cet égard. Je crois comprendre que la question relève aussi du gouvernement fédéral.

## Qualité de l'eau

**M. Higgs :** Le 9 décembre 2016, le ministre Boudreau a dit à CBC que l'aménagement ne causait pas de problèmes à la plage Murray et ne contribuait pas aux problèmes de la qualité de l'eau. Mercredi dernier, des résidents préoccupés des environs de la plage Murray ont signalé que, tout près, un grand terrain de camping fournissait des services à plus de 150 véhicules de plaisance et que le ministère de l'Environnement n'avait jamais réalisé d'étude d'impact sur l'environnement à cet endroit. C'est évident que la déclaration du ministre de la Santé n'était pas exacte. Ou bien le ministre n'était pas au courant de l'aménagement du terrain de camping près de la plage Murray, ou bien il a délibérément ignoré le fait. Le premier ministre peut-il nous dire laquelle des deux hypothèses est exacte?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle :** Je remercie le chef de l'opposition pour sa question. Vous savez, dès que nous avons entendu parler de ce développement, nous avons vérifié si, effectivement, une étude d'impact sur l'environnement avait été faite ; ce n'était pas le cas. Depuis lors, mon ministère est en train de regarder à toute cette question pour s'assurer que les procédures qui devaient être suivies l'ont été ; sinon, nous allons nous assurer de corriger la situation.

Je peux assurer à la Chambre que, dès que nous avons entendu parler de cette situation, nous l'avons prise en main, comme d'habitude. En effet, nous prenons les actions qui s'imposent parce que nous sommes un gouvernement d'action.



[Traduction]

**M. Higgs** : Le 26 août 2016, le ministre de la Santé a dit à CBC qu'aucun cas n'avait été signalé de personne ayant été malade à cause de la qualité de l'eau. Le 9 mars, un résidant des environs de la plage Parlee a déclaré publiquement sur les ondes de *Information Morning Fredericton* qu'il était tombé malade l'été dernier après s'être baigné à la plage Parlee. Ou bien le ministre de la Santé n'a rien fait pour déterminer si des nageurs à la plage Parlee étaient tombés malades à cause de l'eau, ou bien il ne s'en préoccupait pas. Le premier ministre peut-il nous dire laquelle des deux hypothèses est exacte?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Vous savez que la plage Parlee est une attraction touristique majeure dans cette province, et notre gouvernement est très conscient de l'importance d'assurer la sécurité des résidents et de tous les visiteurs d'ici et d'ailleurs dans le monde qui viennent à cet endroit fantastique de notre province.

En tentant de trouver un cas ou non, je ne vois pas exactement où veut en venir le chef de l'opposition. Ce qui est important est ceci : Encore une fois, nous passons à l'action. Nous avons mis sur pied un comité directeur, qui s'assure de revoir ce qui a été fait autrefois — la façon de classer les eaux pour s'assurer d'avoir le meilleur système possible dès cet été. Nous nous assurons également d'améliorer le système des communications et nous sommes en train de faire notre travail afin de trouver les sources de pollution et de régler la situation.

Une chose est très intéressante : Le chef de l'opposition dit qu'il faut arrêter de regarder en arrière, mais seulement quand cela lui plaît.

[Traduction]

**M. Higgs** : Au cours de la même entrevue, le ministre de la Santé a dit ce qui suit à propos de la qualité de l'eau à la plage Parlee : Si jamais la situation suscitait des préoccupations importantes, il faudrait alors prendre plus de mesures, mais, jusqu'à maintenant, cela n'a pas été nécessaire.

En janvier 2015, le ministre a reçu une lettre de l'Association du bassin versant de la baie de Shediac dans laquelle l'organisme exprime des préoccupations à propos de la collecte de renseignements sur la qualité de l'eau à la plage Parlee. C'était en janvier 2015. La lettre indiquait que la responsabilité de l'atténuation des problèmes de qualité de l'eau devrait peut-être faire l'objet d'un examen. C'était il y a deux ans. Ou bien le ministre n'a pas jugé qu'une lettre de l'Association du bassin versant de la baie de Shediac décrivant les problèmes de qualité de l'eau à la plage Parlee était une préoccupation importante, ou bien il a, comme par hasard, oublié la lettre. Le premier ministre peut-il nous dire laquelle des deux hypothèses est exacte?



[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je vais répéter ce que j'ai dit : Nous sommes en train de faire le travail et de prendre les actions nécessaires pour nous assurer que la plage Parlee et l'ensemble des plages de la province ont le meilleur système de vérification de la qualité de l'eau et le meilleur système de communication. Pour ce qui est de la plage Parlee, il faut aussi trouver les sources de pollution.

Vous savez, une chose est très intéressante : Les directives actuelles ont été mises en place par le gouvernement précédent. C'est lui qui était au pouvoir pendant toutes ces années. Donc, c'est intéressant, parce que les parlementaires du côté de l'opposition semblent regarder seulement à cette situation à partir de 2015. Toutefois, qu'ont-ils fait entre 2010 et 2014? J'aimerais entendre le chef de l'opposition parler de ces années-là. Qu'a-t-il fait durant ses années de faillite?

[Traduction]

**M. Higgs** : Je parlais de la lettre que le ministre de la Santé à l'époque a reçue de l'Association du bassin versant de la baie de Shediac en janvier 2015.

Le 9 décembre, en réponse à une question relative au conflit d'intérêts du ministre de la Santé portant sur la plage Parlee, le ministre de l'Environnement a déclaré : Si j'étais un investisseur dans la région, je voudrais m'assurer que l'eau est salubre, car mon investissement serait en jeu. Le premier ministre est-il disposé à confirmer la justification donnée par le ministre de l'Environnement selon laquelle le ministre de la Santé, en raison de sa participation à l'aménagement, avait un intérêt particulier à maintenir la qualité de l'eau à la plage Parlee et que, en raison de cet intérêt, il ne pouvait pas négliger la qualité de l'eau à cette plage? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : D'abord, je veux remercier le chef de l'opposition pour ses bons vœux. Ils sont très appréciés, et je suis reconnaissant de tous les bons vœux de l'opposition.

Sur la question très importante de la plage Parlee, permettez-moi de vous dire personnellement que je comprends le rôle important que cette plage joue, non seulement dans notre économie et dans le secteur en tant que destination touristique, mais aussi en matière de qualité de vie des gens de la région. J'ai grandi dans la région de la baie de Shediac. J'allais rendre visite à mémère et pépère à Shediac Bridge, et les visites à cette plage avec mon frère, ma soeur, ma famille, mes cousins et mes amis figurent parmi mes très bons souvenirs d'enfance.

Pour ce qui est du conflit d'intérêts déclaré, je pense qu'il est important de souligner que, pendant tout le processus, le ministre de la Santé a consulté le commissaire aux conflits d'intérêts — trois commissaires, en fait. Comme vous le savez, il y a eu l'ancien commissaire, la commissaire intérimaire et le commissaire actuel. Le ministre a signalé la situation à toutes les



étapes et il a toujours reçu l'approbation du commissaire aux conflits d'intérêts pendant tout le processus.

**M. Higgs** : Quatre jours après que le ministre a déclaré que personne n'avait été malade et quatre jours après qu'il a déclaré que la qualité de l'eau à la plage Parlee ne suscitait pas de préoccupations importantes, le conseil municipal de Shediac a approuvé la demande de prolongation visant l'aménagement du terrain de camping près de la plage Parlee dans lequel le ministre est une partie prenante et dont les travaux sont depuis longtemps retardés. Il va de soi que, si le ministre avait bien fait son travail et avait publiquement exprimé les préoccupations dont il était au courant à propos de la qualité de l'eau à la plage Parlee, le conseil municipal de Shediac aurait peut-être rejeté la demande de prolongation visant son projet d'aménagement. Ou bien le ministre de l'Environnement s'est servi de sa méconnaissance de toute l'affaire entourant le projet d'aménagement du ministre de la Santé à la plage Parlee comme justification, ou bien il a délibérément invoqué une raison qui ne reflète pas la réalité. Le premier ministre peut-il nous dire laquelle des deux hypothèses est exacte? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, quant au dossier en question, le ministre de la Santé a consulté le commissaire aux conflits d'intérêts tout au long du processus. Il est très important de souligner que le commissaire — trois personnes ont occupé le poste pendant tout le processus — a toujours donné son approbation aux actions du ministre de la Santé. Puis, pour ce qui est d'une recommandation qui pourrait découler des mesures que nous, en tant que gouvernement, prenons afin que la plage Parlee demeure accessible pendant de très nombreuses années pour dynamiser notre économie et améliorer notre qualité de vie, le ministre de la Santé s'est récusé du dossier.

De fait, le commissaire a dit que, même en ce moment, le ministre ne serait pas en conflit d'intérêts. Toutefois, selon sa recommandation, la perception d'un conflit était possible. En conséquence, le ministre de la Santé et nous, en tant que gouvernement, avons fait ce qu'il fallait. Nous avons fait en sorte que le ministre de la Santé soit récusé du dossier et nous l'avons confié à un autre ministre. Je pense que c'est la mesure responsable, et nous continuerons de faire tout ce que nous devons faire pour assainir la plage Parlee et veiller à ce qu'elle soit accessible pour les générations à venir.

**M. Higgs** : Au risque de me répéter, je vais répéter la question. Quatre jours après que le ministre a déclaré que personne n'avait été malade et quatre jours après qu'il a déclaré que la qualité de l'eau à la plage Parlee ne suscitait pas de préoccupations importantes, le conseil municipal de Shediac a approuvé la demande de prolongation visant l'aménagement du terrain de camping près de la plage Parlee dont le ministre est une partie prenante et dont les travaux sont depuis longtemps retardés. Il va de soi que, si le ministre avait bien fait son travail et avait publiquement exprimé les préoccupations dont il était au courant à propos de la qualité de l'eau à la plage Parlee, le conseil municipal de Shediac aurait peut-être rejeté la demande de prolongation visant son projet d'aménagement. Soit le ministre de l'Environnement s'est servi de sa méconnaissance de toute l'affaire entourant le projet d'aménagement du ministre de la Santé à la plage Parlee comme justification, soit il a délibérément invoqué une raison qui ne



reflète pas la réalité. Le premier ministre peut-il nous dire laquelle des deux hypothèses est exacte? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, je pense que les questions du chef de l'opposition sont claires et je veux y répondre. À chaque étape du processus concernant ce dossier, le ministre de la Santé a consulté le commissaire aux conflits d'intérêts. En effet, il y a eu trois commissaires pendant cette période. Il y a eu celui qui avait ce titre par le passé, un autre qui avait occupé cette fonction de façon intérimaire et celui qui est présentement en poste. À chaque étape, le ministre a consulté le commissaire pour voir si sa façon de procéder était correcte, et ce dernier lui a toujours donné son approbation.

Puisqu'il a été révélé qu'il y aurait potentiellement une recommandation concernant le développement, le ministre de la Santé a agi de la bonne façon. Notre gouvernement en a fait de même. Nous avons transféré la responsabilité de ce dossier du ministre de la Santé à un autre ministre. Le commissaire n'a même pas dit que le ministre de la Santé était en conflit d'intérêts, mais il a souligné qu'il y aurait peut-être une certaine perception. Alors, nous avons agi de façon responsable.

[Traduction]

**M. Higgs** : Je veux apporter une clarification. J'imagine qu'il règne peut-être entre les ministères une certaine confusion quant à qui devrait savoir quoi et quand. Si le ministre de la Santé n'a pas communiqué avec le ministre de l'Environnement, ma question vise alors à déterminer, au bout du compte, si le ministre de l'Environnement s'est servi de sa méconnaissance de toute l'affaire entourant le projet d'aménagement du ministre de la Santé à la plage Parlee comme justification ou s'il a délibérément invoqué une raison qui ne reflète pas la réalité. Voici ma question : Le ministre de l'Environnement était-il au courant de la qualité de l'eau et des préoccupations à cet égard, et n'a-t-il pas informé les personnes proprement dites dans le cadre du processus d'approbation concernant le projet à la plage Parlee? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Comme vous le savez, dans cette province, depuis quelques mois ou même depuis un certain moment, les gens savent très bien que nous avons un débat et que des questions sont posées sur la qualité l'eau à Parlee Beach. Dans cette optique, connaissant très bien l'entièreté du dossier, nous avons mis sur pied un comité directeur, qui va se charger d'améliorer l'indice de qualité de l'eau et d'avoir le meilleur système de communications pour que les gens soient au courant de l'évolution du dossier. Également, nous allons travailler très fort à découvrir les sources de pollution en vue de nous assurer d'avoir les solutions d'assainissement qui s'imposent. Dans cette optique, nous sommes effectivement conscients de la question de la qualité de l'eau et nous allons régler la situation.



[Traduction]

**M. Higgs** : Pour plus de précision, j'ai cru comprendre que le ministre de l'Environnement était au courant ; ma question serait donc la suivante : Le conseil municipal de Shédiac a-t-il été avisé avant d'accorder la prolongation? Avait-il pleine connaissance de la situation et des questions relatives à la qualité avant d'accorder la prolongation, étant donné que le ministère était informé et que le ministre vient de l'admettre? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Comme vous le savez, lorsqu'il y a un processus d'évaluation environnementale, nous faisons notre travail au ministère, et vous pouvez être assurés que nous respectons la réglementation et les lois. Lorsqu'un comité technique fait le travail, nous examinons l'entièreté du dossier. Nous nous assurons de vérifier s'il y a une façon d'améliorer la situation, et, s'il y a des effets cumulatifs à considérer, vous pouvez être assurés que, lors d'une étude d'impact sur l'environnement, le travail est fait.

Je ne vois donc pas exactement où veut en venir le chef de l'opposition, à moins que cela ne soit trop évident. Toutefois, je peux vous dire que, au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, nous faisons notre travail et nous le faisons bien, parce que nous savons l'importance d'avoir de l'eau propre dans la province, et ce, non seulement pour la sécurité des gens ; nous connaissons aussi l'importance de l'attraction touristique qu'est la plage Parlee, au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**M. Higgs** : Voilà qui n'est pas difficile. Le ministre de l'Environnement a indiqué qu'il savait qu'il y avait un problème avec la qualité de l'eau, voici donc la question : Le ministère de l'Environnement — le ministre — a-t-il mis au courant le conseil municipal de Shédiac pour tout divulguer à celui-ci avant qu'il prenne la décision d'accorder une prolongation visant le projet de terrain de camping du ministre de la Santé? Voilà la question. Qu'en est-il de la chronologie? Qui savait quoi et à quel moment, et le conseil municipal de Shédiac a-t-il reçu une divulgation complète avant de prendre la décision?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je vais répéter ce que j'ai déjà dit, parce que, semble-t-il, il y a certaines personnes pour qui il faut au moins répéter trois ou quatre fois avant qu'elles comprennent bien. Je vais donc m'assurer de me répéter.

Ce que je suis en train de dire, c'est que, lorsqu'il y a une étude d'impact sur l'environnement, quand le ministère est appelé à intervenir et quand il doit donner des permis, vous pouvez être assurés que nous nous assurons que l'environnement est respecté. Nous sommes pleinement





conscients qu'il ne peut pas y avoir du développement économique sans le respect de l'environnement. Nous appelons cela du développement durable.

Soyez assurés que ce gouvernement, depuis le départ, s'assure de faire du développement durable dans cette province et qu'il va continuer à y faire du développement durable. Soyez assurés que ce gouvernement s'assure d'étudier ce qui doit être amélioré. C'est pour cela que nous avons mis sur pied un comité directeur pour trouver les sources de pollution, ce que n'a pas fait l'opposition lorsqu'elle était au pouvoir.

[Traduction]

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Higgs :** Je suppose qu'il est clair que le ministère de l'Environnement était au courant de la situation, mais le conseil municipal de Shediac, parce qu'il n'a pas été bien informé, n'en était pas nécessairement au courant.

Le 9 décembre 2016, le ministre Boudreau a dit à CBC que la question de l'aménagement ne posait pas de problème à la plage Murray et qu'elle n'influaient nullement sur la qualité de l'eau. Mercredi dernier, des citoyens préoccupés par la situation à la plage Murray ont souligné qu'un grand terrain de camping, situé à proximité, fournissait des services à plus de 150 véhicules de plaisance et que le ministère de l'Environnement n'avait jamais effectué d'EIE de l'aménagement en question. Je pose encore la même question. Ou bien le ministre n'était pas au courant de la tournure des événements relatifs au terrain de camping à la plage Murray, ou bien il n'en a intentionnellement pas tenu compte. Le premier ministre peut-il nous dire laquelle des deux hypothèses est exacte? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle :** Tout à l'heure, j'ai précisé que, dans le cas du terrain de camping auquel fait référence le chef de l'opposition, il a été porté à l'attention de mon ministère, soit celui de l'Environnement et des Gouvernements locaux, qu'il y avait effectivement un camping à cet endroit. En regardant nos dossiers, nous nous sommes rendu compte qu'une étude d'impact sur l'environnement n'avait pas été faite. Donc, dès que nous avons appris cela, nous avons regardé à la situation pour savoir ce qui s'est passé. Y aurait-il dû y avoir une étude de l'impact sur l'environnement? Si oui, nous prendrons les mesures qui sont appropriées dans les circonstances.

Donc, mon ministère est en train de faire le travail, et soyez assurés qu'il sera fait de façon consciencieuse et diligente, car on sait l'importance du développement durable dans cette province.



[Traduction]

**M. Higgs** : Le 26 août 2016, le ministre de la Santé a dit à CBC qu'aucun cas n'avait été signalé de personne ayant été malade à cause de la qualité de l'eau. Le 9 mars, un résidant des environs de la plage Parlee a déclaré publiquement sur les ondes de *Information Morning Fredericton* qu'il était tombé malade l'été dernier après s'être baigné à la plage Parlee. Ou bien le ministre de la Santé n'a rien fait pour déterminer si les nageurs à la plage Parlee tombaient malades à cause de l'eau, ou bien il ne s'en préoccupait pas. Le premier ministre ou le ministre peut-il nous dire laquelle des deux hypothèses est exacte? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Sans avoir vu l'entrevue, je crois que ce que le ministre aurait dit à l'époque c'est qu'aucun cas de problème lié à la santé n'avait été signalé aux autorités compétentes, au ministère de la Santé ou au ministère du Tourisme. Si des cas existent, ce qui est peut-être envisageable, ils n'ont pas été signalés. Évidemment, en tant qu'appareil gouvernemental, nous nous basons sur ce qui nous est signalé à titre officiel.

Cela dit, nous reconnaissons l'importance de la plage Parlee pour le secteur du tourisme, notre économie et la qualité de vie des gens de la région et de la province. Je peux vous dire que, en tant que gouvernement, nous travaillons avec diligence pour veiller à ce que tous les problèmes soient décelés et réglés afin que la plage Parlee continue d'être le joyau de notre économie et de notre qualité de vie pour les générations à venir. Merci.

[Original]

## Impôt foncier

**M. Coon** : De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick, y compris moi-même, ont été choquées d'apprendre que la province a sous-traité la réévaluation non sollicitée de la valeur de la propriété du site Canaport LNG à une compagnie généralement utilisée par l'industrie pétrolière et gazière pour réduire son impôt. Le résultat : La plus importante réduction de valeur d'une propriété en l'espace d'un an au Nouveau-Brunswick, passant de 300 millions à 98 millions de dollars, ce qui veut dire que la ville de Saint John perd 5,5 millions en recettes. La ministre des Finances peut-elle expliquer à la Chambre comment cela a pu se produire?

**L'hon. M. Rousselle** : Je veux remercier le chef du Parti vert pour sa question. Vous savez, lorsque l'abrogation de la loi sur la taxation de Canaport LNG a été adoptée, on a dit très clairement qu'il fallait faire une nouvelle évaluation de la propriété. En effet, lorsque l'ancien gouvernement conservateur a fait adopter la loi qui permettait l'abattement fiscal — le rabais d'impôt pour la compagnie Irving — à ce moment-là, il était un peu futile de faire une évaluation de façon continue puisque le montant était fixé à 500 000 \$ pour 25 ans. Donc, dès l'instant où on abrogeait cette loi-là, il fallait faire un travail, c'est-à-dire évaluer la valeur réelle, la valeur marchande juste de cette propriété, et c'est ce qui a été fait. Les gens de Services Nouveau-Brunswick ont considéré qu'il valait mieux aller chercher de l'expertise à l'extérieur pour s'assurer d'avoir la juste valeur marchande, et c'est ce qui a été fait.



[Traduction]

**M. Coon** : Les installations de GNL de Canaport ne sont pas les seules à avoir fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne l'impôt foncier. L'industrie lourde de la province a longtemps bénéficié d'un traitement spécial en ce qui a trait à notre régime d'impôt foncier, le fardeau de l'impôt foncier retombant ainsi injustement sur les propriétaires-occupants et les petites entreprises. Cela n'est pas équitable. Cela n'est pas juste. En 2015, le propriétaire d'un Tim Hortons à Saint John a en fait payé le double des impôts qu'a payés Irving Oil sur son terminal ferroviaire de transport de pétrole, situé de l'autre côté de la rue. Le ministre s'engagera-t-il à faire en sorte que le régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick redevienne équitable?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Vous savez, notre gouvernement accorde beaucoup d'importance au fait d'avoir le système le plus juste possible, et ce n'est pas sans raison que, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, nous nous assurons d'avoir une évaluation des propriétés. C'est vrai qu'il y a parfois des augmentations, selon la valeur des propriétés. Cela dit, il s'agit d'une évaluation de la juste valeur marchande, faite par des professionnels. Je tiens à répéter que 95 % des évaluations faites cette année n'ont pas vu d'augmentation ou ont vu une augmentation maximale de 10 %.

Donc, je veux assurer à la Chambre que nous tentons de faire le travail de la façon la plus juste et la plus équitable possible, et ce, afin que l'ensemble des gens de la province aient une juste répartition de la valeur de leur propriété.

[Traduction]

**M. Coon** : L'iniquité inhérente à notre régime d'impôt foncier s'étend, en fait, à un certain nombre de gouvernements. Depuis 1980, la province n'a attribué aucune valeur foncière aux réservoirs d'entreposage d'huile brute ou aux pipelines. En 2002, le gouvernement conservateur a réduit de 30 % les évaluations foncières des biens réels à usage industriel lourd, en 2003, de 20 % et, en 2004, de 10 %. En 2012, le gouvernement a recommencé de plus belle à réduire les impôts fonciers perçus sur les biens commerciaux et industriels importants. Le ministre s'engagera-t-il à procéder à un examen ouvert et transparent du régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick afin de rétablir l'équité au sein de celui-ci?

**L'hon. M. Gallant** : Compte tenu du genre de questions qui sont posées, je veux simplement souligner un élément qui, selon moi, est très important. Pendant de nombreuses années, un allègement fiscal a été accordé à l'installation de GNL de Canaport. L'allègement fiscal a été accordé par un gouvernement conservateur il y a quelques années. Dans la province, nous voulons un régime fiscal équitable. Nous voulons faire en sorte que tout le monde contribue ce qu'il devrait contribuer pour nous aider à investir dans l'éducation, dans les soins de santé et dans ce qui nous aidera à faire croître l'économie. Nous avons annulé l'allègement fiscal visant le terminal de GNL de Canaport.



Toutefois, étant donné les questions posées par le chef du tiers parti, je pense qu'il est très important de souligner que considérablement plus d'impôts seront perçus sur le terminal de GNL de Canaport, tel qu'il est à l'heure actuelle, en ce qui concerne le bien réel. Voilà qui signifie aussi plus d'argent pour la ville de Saint John. Même si nous sommes tous surpris, moi y compris, que l'évaluation foncière ait baissé d'une telle façon, nous ne devrions pas perdre de vue le fait que plus d'impôts seront perçus sur l'installation du terminal de GNL.

### Étude d'impact sur l'environnement

**M. Keirstead** : Le ministre de l'Environnement a discuté de la situation à la plage Murray en ce qui concerne l'aménagement et le fait qu'une étude n'a pas été réalisée auparavant. Il y a quelques années, nous avons été mis au courant d'un autre aménagement. Celui-ci se situait près de la plage Parlee, et il s'agissait d'un très gros aménagement de terrain de camping dans lequel le ministre de la Santé était une partie prenante. Le ministre de l'Environnement peut-il dire à la Chambre quels sont les résultats de l'étude d'impact sur l'environnement de ce terrain de camping en particulier?

**L'hon. M. Gallant** : Je veux saisir l'occasion pour répéter ceci, car je pense qu'il est important de le faire étant donné les questions posées par le chef et les gens de l'opposition. Tout au long du processus de traitement du dossier en question, le ministre de la Santé a été en communication avec le commissaire aux conflits d'intérêts. En fait, il y a eu trois commissaires — l'ancien commissaire, la commissaire par intérim et le commissaire actuel. À chaque étape, le ministre de la Santé les a consultés et il s'est assuré de suivre leurs conseils.

Le ministre est encore une fois allé voir le commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'une certaine recommandation qui pourrait être faite et qui a été mise en lumière. Le commissaire aux conflits d'intérêts a déclaré que, en fait, le ministre de la Santé n'était pas en situation de conflit d'intérêts. Toutefois, puisqu'il a donné l'avis qu'il pourrait y avoir la perception d'un conflit d'intérêts, le ministre de la Santé et le gouvernement ont fait ce qui s'imposait. Étant donné la possibilité qu'une recommandation au sujet de l'aménagement soit faite, nous avons refusé le ministre de la Santé du dossier et nous en avons chargé un autre ministre.

**Le président** : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

